

NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Automne 2018

n° 106



Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE
Imprimé par nos soins

Afin de compléter le travail pédagogique fait avec les enfants à l'école, une rencontre avait été organisée par Mme Pelletier, directrice, et Mme Beaufort, professeur des écoles, autour du monument aux morts.

Avec des mots simples, M. le Maire et les enseignantes ont expliqué pourquoi le devoir de mémoire était important, mais aussi pourquoi cela ne devait plus se reproduire. Les nombreuses questions des enfants, mais aussi leurs réflexions, ont démontré leur intérêt et leur sensibilisation sur le sujet.



Les enfants attentifs aux explications de M. le Maire qui, pour rendre plus solennel ce moment, portait son écharpe tricolore.



Le mot du maire

Le froid a remplacé les chaudes journées de cet été prolongé et les fêtes de fin d'année sont maintenant très proches. Nos esprits sont momentanément occupés par leurs préparatifs.

Mais au fond de nous chacun s'interroge sur le bienfondé des orientations politiques et surtout budgétaires de notre gouvernement. Force est de constater que notre commune est mise à mal par les pertes de dotations et par les lois qui dévoilent peu à peu leurs ampleurs et qui nous dépouillent de compétences et de ressources. Cela ne nous a pas empêché de baisser vos impôts de 12 % pour rendre neutre l'augmentation prévue par la Communauté de Communes dont nous faisons partie. Plus que jamais votre Conseil Municipal est attentif aux décisions qu'il prend. La recherche de ressources nouvelles est capitale pour notre avenir.

Avec une seule subvention octroyée par le département, (notre dossier n'a pas été retenu au titre des subventions rurales par l'Etat, une première, ce qui est très inquiétant) le projet de notre cimetière a été mené à bien. Il répond à un besoin impératif pour accueillir dignement nos défunts. L'atelier municipal attenante répond quant à lui à un besoin de place et de meilleures conditions de stockages. La serre contiguë permettra des économies sur nos futures plantations.

La sécurité a été améliorée dans la Grande rue : trois nouveaux lampadaires ont été installés, et surtout les équipements destinés au ralentissement ont enfin été posés après plusieurs rencontres et directives des services du département qui en ont subventionné le coût.

Nous n'aurons plus le droit, au 1^{er} janvier, d'utiliser des produits phytosanitaires. Si le bienfondé de cette décision n'est aucunement contestable, il impose un plan de gestion différencié de notre commune. Chacun d'entre vous peut y participer en entretenant simplement son trottoir et son caniveau.

Nous vous donnons rendez-vous dès à présent le samedi 19 janvier en soirée à la salle culturelle pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Votre présence témoignera de votre intérêt pour votre commune.

Nous restons à votre écoute pour vous aider à dynamiser les activités dans le village et utiliser au mieux les infrastructures disponibles.

Par avance meilleurs vœux à toutes et tous, que l'année nouvelle réponde à tous vos souhaits personnels, familiaux et professionnels.

Cordialement.

Votre Maire
Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 mai 2018

Modification simplifiée PLU

Dans le cadre de l'évolution de notre village, M. le Maire propose de regarder l'évolution des différentes structures et des zonages associés et de voir s'il est nécessaire d'en modifier le PLU par « révision simplifiée » ou si de simples arrêtés suffisent.

Après étude, il est décidé que si besoin et au cas par cas, des arrêtés seront pris tant que le PLU actuel le permet.

Baux communaux

La Commune est propriétaire de terres agricoles qu'elle loue via un bail de 9 ou 18 ans aux agriculteurs du village ou des villages voisins.

La Commune souhaite transformer, au fil des reconductions ou de gré à gré, l'ensemble de ses baux en bail à 25 ans.

Cette orientation permet une meilleure visibilité d'exploitation pour le fermier et une meilleure gestion des terres par la Commune.

Après en avoir débattu, il a été décidé qu'à chaque renouvellement, transmission ou de gré à gré, les baux des terres communales seront désormais consentis devant notaire pour une durée de 25 ans.

Vote : unanimité.

Transmission d'un bail communal

Suite à la demande de transfert du droit d'exploiter, le bail concernant la parcelle ZW6 « Les Quéfats » sera transmis de M. AUBERT Patrick à M. AUBERT Sébastien dans les nouvelles conditions d'attribution pour une durée de 25 ans.

Vote : unanimité.

Réunion du 13 juillet 2018

Taxe d'affichage (commune de moins de 50 000 habitants)

Considérant la possibilité de taxer les enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires implantés sur le territoire communal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer, à compter du 1er janvier 2019, la taxe locale sur la publicité extérieure pour les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique :

- à l'unanimité, le montant minimum par m² et par an de la nouvelle taxe d'affichage (panneaux numériques) est fixé à 20,60 €.
- à l'unanimité, le montant minimum par m² et par an de la nouvelle taxe d'affichage (panneaux numériques) est fixé à 46,50 €.

Les montants de ces redevances seront réévalués chaque année selon la réglementation en vigueur.

Commune nature (FREDON) [zéro pesticide]

La Région Grand Est, les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie décernent périodiquement les distinctions « **Commune Nature** » ou « **Espace Nature** » afin d'honorer les collectivités et les grands gestionnaires d'espace qui, en zones non agricoles, ont entrepris une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine.

M. le Maire propose de candidater pour l'année 2019 pour le label « **Commune Nature** » dans la continuité de la démarche « zéro phyto » engagée auprès de la FREDON.

A 6 voix pour et une abstention, la commune décide de s'engager sur ce principe.

Développement numérique

La mise en place de la fibre sera réalisée entre 2020 et 2021 à partir des réseaux existants (enterré et aérien).

La Commune s'attachera à étudier la possibilité de supprimer le réseau « aérien » d'ici 2021.

Le bureau d'étude LOSANGE de Reims est en charge de l'étude d'enfouissage du réseau fibre.

Cimetière

M. le Maire propose la fermeture du cimetière actuel pour les nouvelles concessions, et la translation vers le nouveau cimetière au lieu-dit « La Dessaulle ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la fermeture du cimetière actuel pour les nouvelles concessions, et la translation vers le nouveau cimetière au lieu-dit « La Dessaulle ».

Seules seront autorisées les concessions des caves urnes sur l'ancien cimetière.

Projet Eolien

La société Nordex s'est déplacée en mairie le 30 mai dernier. Celle-ci a présenté la société Alter&go qui mènera les études pour le plan et l'animation des concertations.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la convention de mise à disposition avec promesse de bail avec la société NORDEX France pour la parcelle communale ZW 6.

Après délibération (6 voix pour et une abstention), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec la société Nordex la convention de mise à disposition avec promesse de bail pour la parcelle communale ZW 6 après que les modifications proposées par les membres du Conseil Municipal lors du vote aient été apportées.

Réunion du 17 septembre 2018

Cimetière

- L'isolation du bâtiment technique sera réalisée par Patrick. Un devis estimatif pour les fournitures a été réalisé. Il s'élève à 4.795.24€ TTC.
- La Préfecture n'a pas donné suite à notre demande de subvention concernant la DETR. (dotation d'équipement des territoires ruraux).
- Le Département a octroyé une subvention de 18.995 € concernant le bâtiment technique.

Règlement du nouveau cimetière

Après lecture complète des articles, modifications et informations complémentaires, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du nouveau cimetière.

Tarif des concessions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants :

Intitulé	Durée 15 ans	Durée 30 ans
Concession simple	60 €	120 €
Concession double	100 €	200 €
Columbarium	450 €	900 €
Cave urne	300 €	600 €

Plan de gestion FREDON (zéro pesticide)

- Les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie ont fait un retour négatif sur notre demande de subvention. L'achat groupé du matériel avec les communes d'Ecurey et de Mairy étant abandonné, le matériel doit être mutualisé pour être subventionné. Par ailleurs, sur le plan de gestion de la commune, c'est le désherbage thermique qui a été recommandé prioritairement.
- Deux devis ont été demandés auprès des établissements Collard pour l'acquisition d'un porte outil, brosse et balai. Pour un modèle électrique il est de 13 927,20 € TTC et pour un thermique de 12 868,80 € TTC.

Sécurisation Grande Rue

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander au département une permission de voirie pour la pose des îlots de la Grande rue.

Compteur LINKY

M. le Maire a été sollicité à plusieurs reprises par des Nuisementais qui souhaitent être conseillés par rapport à l'installation des nouveaux compteurs Linky.

Une lettre d'information sera distribuée à tous les habitants pour répondre à ces inquiétudes.

Nouvelles modalités pour les listes électorales

Un nouveau décret entre en application à compter du 1^{er} janvier 2019.

La première partie du décret réécrit les conditions d'inscription sur les listes électorales. Les demandes pourront être déposées en mairie soit au moyen d'une télé-procédure ou par courrier.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, une nouvelle commission de contrôle va remplacer l'actuelle commission administrative qui établissait les listes électorales.

Il conviendra de réunir la commission avant le 9 janvier 2019.

Questions diverses

- **Conseil communautaire** : M. le Maire fait lecture du dernier conseil communautaire concernant la partie scolaire.
- **Projet éolien** : le mât de mesure est installé. La signature du contrat est fixée le 1^{er} octobre 2018 à 16h30.
- **Symsem** : la société Viacol va distribuer les bacs à puces.
- **Baux terres communales** : Mme Gobron nous demande de prendre en compte que sa société d'exploitation est maintenant la société NIMBA.

Réunion du 15 octobre 2018

Sécurisation Grande Rue

2 devis réactualisés suite à la rencontre avec les services du Département ont été reçus en mairie :

- MRTP pour un montant de 19 620,90 € TTC
- GTC pour un montant de 13 200,00 € TTC

La société GTC est retenue à l'unanimité pour un montant de 11 000,00 € HT, soit 13 200,00 € TTC.

Taxe d'aménagement

Cette taxe, perçue lors de nouvelles constructions et/ou aménagements, est calculée sur notre commune à hauteur de 1,5 % du taux national.

La Communauté de Communes (CCMC) ayant repris la compétence urbanisme, cette taxe lui serait maintenant affectée. Or, cette taxe était prévue initialement pour l'aménagement et l'entretien des voiries et réseaux, sa perception par la CCMC devient donc incompatible avec la seule compétence urbanisme.

Une réflexion doit être conduite au sein de la CCMC quant à la réversion de cette taxe aux communes.

Droit de préemption urbain

Le transfert du droit de préemption urbain au sein des Communautés de Communes est de droit, celui-ci étant associé au PLU (Plan Local d'Urbanisme).

FREDON

Une matinée de démonstration zéro phyto a eu lieu à Suippes le mercredi 10 octobre. La commune était représentée.

Par ailleurs, la réunion de restitution à destination des élus du plan de gestion de la FREDON a eu lieu le 15 octobre à 18h à la mairie d'Ecury-sur-Coole.

Des conseils pour lutter contre la végétation invasive et les insectes dévastateurs, ainsi que des conseils d'entretien pour les tontes et la taille des végétaux ont été présentés. Des démonstrations d'entretien à partir de différents modèles de matériels ont été réalisées par les fabricants et revendeurs.

Afin de mettre en place ces préconisations et prétendre à une éventuelle labellisation (de 1 à 3 libellules), la commune doit réfléchir et proposer un plan de gestion de ses différents espaces avant la fin de cette année.

Point sur les dépenses

Une analyse des charges à caractère général de 2012 à 2017 a été présentée par Mme Maurice. On note un montant global constant et maîtrisé de ces dépenses sauf les années où la commune réalise des entretiens de voiries.

On constate par ailleurs une augmentation des cotisations liées aux frais de personnel et une baisse constante de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, versée annuellement par l'Etat.

Vœux 2019

Les vœux de la commune à l'ensemble des habitants auront lieu le samedi 19 janvier 2019 en soirée.

SCoT

Dans la perspective d'un développement durable du territoire, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Châlons vise à limiter l'étalement urbain, à favoriser la mixité des fonctions urbaines et la juste proximité des équipements et des services.

En conséquence, une réflexion est conduite au sein du SCoT afin de redistribuer les espaces à construire et cela commune par commune selon les besoins estimés par le SCoT.

Question diverse

Stationnement Grande Rue :

Un rappel est fait concernant la dangerosité de certains stationnements Grande Rue. Les aménagements engagés prochainement et liés à la sécurisation de cette voie ainsi que la pose de panneaux limitant les stationnements et la création de places délimitées devraient améliorer cette situation.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

Le 29 octobre tous les élus délégués communautaires se sont réunis pour élire leur nouveau président, en raison de la démission pour raison de santé de Michel Jacquet. Homme de consensus et unanimement apprécié, il a su faire preuve au cours de son mandat d'une volonté affirmée de réussir dans l'intérêt de toutes les communes, même si parfois cela était difficile.

Hubert Arrouart, maire de Courtisols, a été élu par l'assemblée pour lui succéder.

Comme dans toute collectivité, l'élection du président a entraîné les élections des vice-présidents.

Ont ainsi été élus :

- **André Mellier**, maire de Vitry la Ville, 1er vice-président,
- **Pascal Vansantberghe**, maire de Nuisement sur Coole, 2e vice-président,
- **Françoise Drouin**, adjointe à St Germain la Ville, 3e vice-présidente,
- **René Schuller**, maire de Saint Germain la Ville, 4e vice-président,
- **Denis Waroquier**, adjoint à Courtisols, 5e vice-président.

Les membres du bureau et des commissions ont été reconduits dans leur intégralité.



URBANISME

Déclarations préalables

DP n°051 409 18 R0004
Division Parcellaire, Les Auches

DP n°051 409 18 R0005
Pose mât de mesure éolien, Les Quéfats

DP n°051 409 18 R0006
Remplacement menuiseries porte et fenêtres,
9 Grande Rue

DP n°051 409 18 R0007
Clôture nouveau cimetière, La Dessaulle

DP n°051 409 18 R0008
Changement de fenêtres et de volets, 50 Grande Rue

DP n°051 409 18 R0009
Ajout d'une fenêtre de toit, 3 rue des Auches Chevines

Permis de construire

PC n° 051 409 18 R008
Maison habitation, 4 Rue Haute

PC n° 051 409 18 R009
Maison habitation, 6 Rue Haute

PC n° 051 409 18 R010
Garage en chambre, 3 rue des Auches Chevines

PC n° 051 409 18 R011
Garage, 12 avenue de la Gare

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. Les dossiers sont à remettre en mairie. Il vous sera délivré accusé de réception de votre demande.



ÉTAT CIVIL



Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Romy née le 21 juin 2018,
fille de Thomas GARDEUR et de Caroline GAUDET
demeurant 3 bis allée du Château.

Céleste née le 11 août 2018,
fille de Jérôme BOMY et de Cindy JEANSON
demeurant 5 bis Grande rue.

Etienne né le 10 octobre 2018,
fils de Jean-Baptiste PREVOST et de Perrine ADAM
demeurant Ferme des Longuins.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue dans
notre village et adresse toutes ses félicitations aux
heureux parents.

Pacs - Mariage



Le 22 mai 2018, **Emilie PLANQUE** et **Julien VIANDIER** se sont pacsés.
Ils sont domiciliés au 8 Grande rue.

Le 16 juin 2018, **Justine GIBOUT** et **Christophe MILLON** se sont mariés.

Beaucoup d'émotion pour Luc MILLON, premier
adjoint, de célébrer cette union.

Christophe et Justine seront très vite Nuisementais,
leur maison étant en construction chemin des Conges.

Le 17 novembre 2018, **Joao CORREIA** et **Nathalie PAILLE** se sont pacsés.

Ils résident au 7 Grande rue.

Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de
bonheur à ces trois jeunes couples.



Décès

Monsieur **Bernard ROUGERY** est né le 29 mai 1935.

Nuisementais dans l'âme, il a gardé ses attaches au
village de son enfance. Bien qu'installé avec sa famille
à Châlons, il a repris aux décès de ses parents, la
maison familiale située au 6 de la Petite rue.
Il y passait des journées entières en cultivant en outre
le grand jardin.

Il était resté inscrit sur la liste électorale du village.
La maladie a arrêté ses trajets réguliers.

Il s'est endormi le 5 juillet 2018 à l'âge de 83 ans.

Le Petit Nuisementais s'associe à la peine de son
épouse, ses trois enfants, ses trois petits-enfants et à
toute sa famille.

FLEURISSEMENT

Après le travail de préparation des massifs, bacs et vasques par Patrick et Flavien, les élus et bénévoles disponibles et volontaires se sont retrouvés chez Monique et Jean-Marie GUICHON. Là, une collation les attendait pour leur donner du cœur à l'ouvrage.



Puis, il fut procédé à la répartition des secteurs par équipe en démarrant des entrées du village pour converger tous vers la Mairie.



Ce ne sont pas moins de 1.435 fleurs environ qui ont été plantées, sans compter les fleurs des jardinières qui seront plantées par Patrick et Flavien (environ 130).

Merci à tous pour cette matinée bien remplie dans la joie et la bonne humeur.



Pour certains le travail n'était pas terminé, car il fallait arroser copieusement les plantes pour une bonne reprise.

Embellir c'est bien, fleurir c'est beau, mais entretenir les abords des massifs, bacs, vasques et vos propriétés donnera pleinement la valeur de nos efforts.



TRAVAUX ET SECURITÉ DANS LE VILLAGE

Sécurisation de la Grande Rue

Venant de Breuvery et jusqu'à hauteur de l'église, la vitesse excessive de certains conducteurs nous a conduit à mettre en place des aménagements de ralentissement.

Sous le contrôle des services de la Direction des Routes Départementales (DRD), places de parking et écluses mobiles à base de plots ont permis de tester les emplacements et empiètements avant pose définitive.

Après une année d'essais et diverses rencontres, écoutes des riverains et usagers de cette voirie très passante, nous avons définitivement validé le projet avec la DRD.



Les écluses sont en place et les places de stationnement repositionnées sur la chaussée afin de libérer les trottoirs. Il est d'ailleurs bon de rappeler que chaque riverain doit privilégier le stationnement de ses propres véhicules dans l'enceinte de sa propriété.

Le dispositif sera complété par une signalisation interdisant certaines zones de stationnement et une adaptation de la signalisation au sol.

Espérons une évolution positive du comportement des usagers et une prise de conscience que la route se partage entre tous, voitures, camions, engins agricoles, cyclistes, ... et n'est en aucun cas un espace privé ou une piste d'essai !



INSTALLATIONS de LA DESSAULE

Commencé fin février, les phases 1 et 2 concernant l'aménagement du site de La Dessaule sont maintenant achevées.

On peut donc découvrir le nouveau cimetière ainsi que le bâtiment technique communal, les voies d'accès et le parking annexe le long du chemin d'AF qui part vers la campagne.



Après un début d'année très pluvieux qui a retardé les premiers terrassements, les chaleurs de l'été ont décalé certains travaux de maçonnerie et nous ont contraints à différer les plantations des haies à la fin de l'automne.

C'est maintenant un bel ensemble verdoyant et arboré qui occupe cette ancienne terre agricole et qui prolonge notre village en faisant le lien avec la ferme de La Dessaule.



Pour le cimetière, un nouveau règlement a été établi afin de régir travaux funéraires et implantations dans le cadre paysager du lieu.

Dans le même esprit, nous avons également donné des noms d'essences d'arbres à chacun de ses mini ilôts.

Le bâtiment est en cours d'aménagement par Patrick et Flavien. Ils en terminent l'isolation et l'aménagement intérieur selon leurs propres besoins.



Nous allons donc pouvoir nous projeter sur la dernière phase d'aménagement du site avec l'arborisation du reste du terrain. Un verger et un espace boisé ainsi qu'une prairie fleurie sortiront de terre en 2019.

Nous aurons l'occasion de vous présenter cette dernière page du projet dans un prochain Petit Nuisementais ou lors de l'inauguration des installations de La Dessaule le samedi 8 décembre.

PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

Les élus et les agents techniques, se sont rencontrés pour examiner les résultats de l'audit de notre commune réalisé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Ce plan a été complété et validé lors du conseil du 12 novembre après avoir été discuté en réunion technique le 6 novembre avec notre employé municipal.

Conscients de l'importance de la préservation des ressources naturelles et des pratiques respectueuses de l'environnement, nous nous sommes engagés dans une démarche visant à obtenir la labellisation régionale pour la gestion vertueuse de nos espaces. Nous n'employons plus de produits phytosanitaires depuis un an maintenant.

Cette démarche pluriannuelle vise à atteindre le niveau 3 sur plusieurs années en proposant un plan de gestion applicable dès 2019.

Notre orientation :

Tonte, engazonnement, achat matériel et communication.

1) Les tontes seront à 5 cm afin de bloquer le développement des adventices :

- Espace Jean-Pol DAUMONT
- Espace Mairie
- Nouveau cimetière
- Ruelle Maria Galland
- Ruelle du Moulin Charton
- Trottoirs enherbés

Tontes différenciées :

- Espace entre la salle culturelle et l'abri de bus
- Extension de la rue de la Gravelle
- Extension Petite ruelle
- Espace autour de l'école et du gymnase
- Futur verger



2) Engazonnement de surfaces : Trottoir rue de l'église

- Parvis de l'église côté sud
- Trottoir rue de la Gare/rue des Auches Chevines

3) Achat matériel :

1 rotofil sur batterie + binettes spécifiques

4) Communications :

- Petit Nuisementais
- Appel à volontaire pour enherbement trottoir
- Site Internet

5) Projets à moyen terme :

- Chemin piétonnier en matière minérale du rond-point de l'école au nouveau cimetière.
- Etanchéité de tous les caniveaux des rues de la commune pour éviter les infiltrations et préserver les nappes phréatiques.
- Création d'un verger participatif et gestion différenciée du site.

Nous invitons les habitants qui le désirent à nous rejoindre dans cette démarche vertueuse, en entretenant leur trottoir et caniveau sans produit phytosanitaire, principale cause de la pollution de l'eau, mais en utilisant des outils appropriés.

Nous pourrions également proposer des partenariats de tontes et de semis, pour les personnes désireuses d'engazonner leur trottoir.

Nous tenons des fiches techniques pour un entretien durable des espaces verts à votre disposition.

(Voir l'article de la FREDON « Ma commune sans pesticide » pages 18 et 19)

PROJET ÉOLIEN

Compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018 avec les sociétés Nordex et Alter Ego (*extraits*)

La trame d'implantation des éoliennes n'est pas encore décidée (nombre d'éoliennes et emplacements). Pour proposer un projet adapté et durable, des études techniques et des temps d'échanges avec le territoire sont nécessaires.

Un mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres a été installé en août 2018 sur la commune de Nuisement-sur-Coole de façon à étudier le vent et les chauves-souris dès cet automne.

La carte de la zone d'étude a également été projetée, montrant les zones de délimitation tenant compte d'une distance de 1.500 mètres du bourg.

LA ZONE D'IMPLANTATION

Le mât de mesure a été installé sur la zone projetée d'implantation. Cette zone est contenue par la RD 977, la route de Cheniers, la limite communale avec Cheniers et les lieux dits « Fin de Soudron » et « Dessus des Longuins ».

Le calendrier du projet se divise en trois grandes phases :

1. Les études de faisabilité du projet.
2. La compilation et la finalisation du dossier.
3. L'instruction du dossier (Dépôt projet - Enquête publique - Avis du Préfet).

La concertation avec les acteurs du territoire aura lieu tout au long de ces trois phases, sous des formats variés. En ce sens, des premières actions concrètes de concertation ont été proposées afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs rencontrés lors de l'étude des perceptions. La démarche proposée est la suivante :

1. Un atelier technique autour de l'éolien et de son fonctionnement.
2. Un article à paraître dans le journal communal "Le Petit Nuisementais" ainsi qu'une lettre d'information prochainement.
3. Un site Internet participatif dédié au projet (forum aux questions, commentaires, inscription aux ateliers à venir).

Suite à la présentation, les participants ont pu s'exprimer lors d'une phase de questions – réponses sur le projet :

Question

Où se situe exactement la zone d'implantation ?

Réponse sur la zone

Nous étudions la plaine au sud-ouest du bourg de Nuisement-sur-Coole.

Remarque

Pour information, l'implantation des éoliennes est moins contraignante pour les propriétaires si celles-ci ne sont pas installées en cœur de parcelles, notamment pour ce qui a trait aux chemins.

Réponse de Nordex France

Tout à fait, c'est pourquoi, nous essayons d'implanter les machines le plus au bord possible des parcelles.

Question

Quel est le périmètre de la zone d'étude ?

Réponse de Nordex France

Le périmètre de la zone d'étude couvre une surface de 3 kms sur 1 km.

Sur l'aspect technique

Question

Quelle sera la puissance des machines ?

Réponse de Nordex France

Nous envisageons d'installer des machines d'une puissance de 4,4 MW.

Remarque

La hauteur maximale des éoliennes a été définie dans le cahier des charges.

Réponse de Nordex France

En effet et dans le respect du cahier des charges, il est prévu que les éoliennes peuvent mesurer jusqu'à une hauteur de 180 mètres en bout de pale.

Question

Combien d'éoliennes sont prévues ?

Réponse de Nordex France

L'appel à projet prévoyait une fourchette de 6 à 12 éoliennes. En l'état actuel des études, nous ne sommes toutefois pas en mesure de définir le nombre exact d'éoliennes qui seront installées.

Sur la concertation et les informations

Question

Quelle est l'emprise au sol ?

Réponse de Nordex France

L'emprise au sol d'une éolienne, au moment des travaux, comprend une plateforme, une fondation et parfois un chemin d'accès quand l'éolienne n'est pas située en bord de route existante. Le chemin d'accès doit à minima être large d'environ 5,5 mètres, et sa longueur dépend des contraintes d'accès dans la parcelle. La plateforme de travaux fait environ 30 mètres par 45 mètres mais celle-ci dépend du type d'éolienne et de la topographie. Enfin, la fondation est coulée dans le sol jusqu'à environ 3 mètres de profondeur, et remonte jusqu'à la surface en forme pyramidale. Le volume en béton nécessaire est compris entre 600 et 700 m³, suivant le type de modèle choisi et la nature du sol. L'emprise au sol définitive après travaux fait un rayon de 30 mètres autour du pylône, soit un peu moins de 30 ares.

Question

Où sont fabriquées les éoliennes ?

Réponse de Nordex France

Les éoliennes sont fabriquées en Allemagne mais une partie du mât est aujourd'hui construite en France. Par ailleurs, l'implantation d'un parc permet de créer de l'emploi à l'échelle locale, à l'image du parc de Germinon qui a engendré la création d'un centre maintenance dans la commune et emploie des salariés du territoire.

Question

La qualité des réseaux de téléphone et de GPS sera-t-elle impactée ?

Réponse de Nordex France

Nous portons une attention particulière au courant des réseaux hertziens. Si nous constatons que les éoliennes perturbent la télévision, nous avons l'obligation d'installer une antenne. Concernant la téléphonie et internet, nos retours d'expérience ne font pas le constat d'effets négatifs des éoliennes.

Remarque

Par expérience, il peut effectivement y avoir des perturbations au niveau de la téléphonie mais pas sur les GPS des tracteurs.

Question

Pourrait-on travailler ensemble sur les mesures compensatoires ?

Réponse de Nordex France

Nous prenons en compte votre demande, en précisant toutefois que ces réflexions ne pourront intervenir qu'à un stade plus avancé du projet, soit vers le 2^{ème} semestre 2019.

Remarque

Il serait intéressant de traiter la problématique du renforcement des chemins et le stockage des matériaux de fabrication et maintenance des éoliennes.

Réponse de Nordex France

Nous prenons en compte votre demande et apporterons des éléments de réponse lors de notre prochaine rencontre.

Remarque

Des confusions ont été engendrées par une mauvaise information qui nous a parfois été transmise lors de la démarche foncière.

Réponse de Nordex France : Les prochaines actions portées par Nordex permettront de répondre de manière concrète à vos questions et apporteront ainsi le même niveau d'information à l'ensemble des acteurs locaux.

Remarque

Il faudrait que vous organisiez une réunion entre l'Association Foncière et la société Nordex France.

Réponse de Nordex France

Afin de répondre à votre demande, nous pouvons vous faire trois propositions : une réunion avec l'Association Foncière, une réunion avec les propriétaires exploitants sur la zone d'étude concernée, ou aborder les thématiques des chemins concernés et des retombées économiques lors d'un des ateliers de concertation.

PS : Vous trouverez le compte rendu complet sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr

INFOS... INFOS... INFOS...

REMISE DES DICTIONNAIRES

Comme de coutume, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a offert un dictionnaire français, un dictionnaire anglais et un atlas aux élèves des écoles rejoignant le collège l'année prochaine.

Le 5 juillet, à Nuisement-sur-Coole, M. le Maire a ainsi remis les précieux ouvrages à Clara et Lilou, ouvrages qui les accompagneront toute leur vie scolaire.



*Félicitations à Clara et Lilou
et bonne intégration au collège !*

DON DU SANG 2019

A Nuisement, les prochaines collectes de sang auront lieu au Centre Culturel les

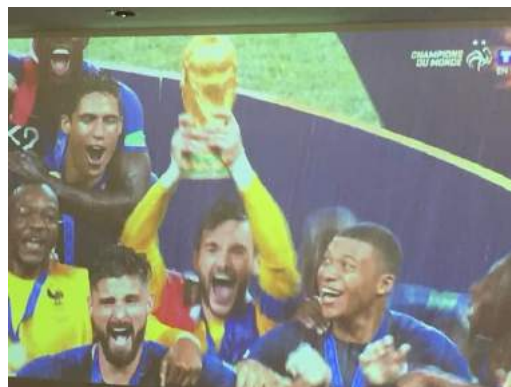
Jeudi 2 mai 2019

et

Jeudi 14 novembre 2019



**Champions
du
monde**



Pour accompagner nos joueurs lors de la coupe du monde de football en Russie, trois matchs ont été diffusés sur écran géant dans la salle culturelle. Le quart de finale a réuni plus de 30 personnes, la demie finale plus de 70 et la finale plus de 130 venues de toute la vallée de la Coole et même de Châlons !!!

Les encouragements ont fusé lors de ces retransmissions, pour laisser place à une explosion de joie au coup de sifflet final le 15 juillet.



*L'événement a été arrosé (avec modération)
par les nombreux supporters.*

INFOS... INFOS... INFOS...

Qui est Marie-Nicole ?

Doyenne de notre village, elle le domine depuis des siècles. Elle ponctue de ses vibrations sonores les moments joyeux et tristes de notre vie communale.

Vous l'avez récemment entendue, lors de notre cérémonie du 11 novembre à 11 h pour célébrer le centième anniversaire de l'armistice de la grande guerre.

Perchée au sommet de notre église Saint Etienne, elle a été le témoin de notre activité pastorale.



La connaissiez-vous ?

La Poste Distribution du courrier

Suite à une baisse constante du volume de courrier à distribuer, La Poste recherche en permanence l'optimisation de ses tournées.

Ainsi dès le mois de janvier prochain, vraisemblablement le mardi 22, le courrier des Nuisementais serait distribué en après-midi.

Christophe, notre facteur, commencerait sa tournée en haut de la Vallée, jusque Breuvery, puis ramasserait les boîtes jaunes de dépôt pour emmener le courrier collecté à Châlons.



Après déjeuner, il reprendrait sa distribution à partir d'Ecury.

Cependant, on compte sur une communication plus officielle (organisation et validation du planning) de la part de La Poste d'ici cette échéance.



Une démarche zéro phyto : pourquoi et comment ?

Les produits phytosanitaires, communément appelés pesticides, sont fréquemment utilisés pour le désherbage, la lutte contre les insectes ravageurs ou les maladies et participent à la pollution des eaux. Ils sont également un danger pour les agents qui les manipulent et les habitants fréquentant les lieux traités.

C'est pourquoi la commune de Nuisement sur Coole a choisi de s'engager dans une démarche zéro phyto. Afin de l'aider à atteindre son objectif, la FREDON Champagne-Ardenne a réalisé un **plan de gestion différenciée** des espaces communaux, outil indispensable au bon déroulement de la démarche. Il vise à attribuer un entretien adapté à chaque espace selon sa fonction, sa localisation ou encore sa fréquentation. Une cartographie des espaces est alors réalisée suivant la classification suivante :

L'entretien intensif

adapté aux zones très fréquentées et/ou qui sont le reflet de l'image de la commune. Les plantes indésirables y sont peu tolérées et l'entretien y est important.

L'entretien semi-intensif

appliqué aux espaces de proximité, zones de passage, de promenade ou de jeux. L'entretien y est régulier et la flore spontanée tolérée dans une certaine mesure.

L'entretien extensif

adapté aux zones à fort potentiel biologique et à fréquentation faible. L'entretien y est minimal. Il permet d'assurer la sécurité et le confort des usagers tout en favorisant la faune et la flore.

Des méthodes préventives et curatives diverses existent pour atteindre ces objectifs. On peut citer par exemple le désherbage mécanique avec notamment le balayage des rues ou encore le désherbage thermique. Les méthodes préventives sont également efficaces, comme la mise en place de paillage au pied des massifs et l'utilisation de plantes couvre-sol.



Balayeuse-désherbeuse de voiries



Paillage organique au pied de massif



Plantes couvre-sols

Et la loi, que dit-elle ?

La gestion des espaces verts dans le respect de l'environnement est plus que jamais un sujet d'actualité. Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sur les parcs et espaces verts, les voiries, les chemins de promenade et les forêts (...).

Cette loi n'impose pas le zéro-phyto strict dans les collectivités : certains endroits difficiles d'accès peuvent faire l'objet d'une dérogation pour des raisons de sécurité. Certains cimetières et terrains de sport peuvent également encore recevoir des traitements.

Cependant l'arrêté du 4 mai 2017 précise les dispositions pour préserver la qualité de l'eau face au risque phytosanitaire. Dorénavant tout utilisateur, aussi bien professionnel que particulier, a l'interdiction d'appliquer ou de faire appliquer par un tiers des produits phytosanitaires sur les éléments suivants : points d'eau, bassins de rétention d'eau pluviale, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Une obligation réglementaire, certes, mais qui présente de réels enjeux pour l'environnement et la santé humaine.

La nouvelle charte régionale Commune Nature

En raison de la mutualisation de la Région Grand Est, la commune pourra prétendre à l'obtention de la distinction Commune Nature. Portée par la Région Grand Est, soutenue financièrement par les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie et techniquement par les FREDON, elle a pour vocation d'accompagner les collectivités dans leur démarche vers le zéro phyto, qui se verront attribuer 1, 2 ou 3 libellules selon leur degré d'engagement.



Chacun peut agir

Cette démarche de réduction des produits phytosanitaires est une démarche que tout le monde peut s'approprier. Chacun est responsable et doit agir dans ce sens. Au même titre que chacun doit entretenir son trottoir lors des périodes neigeuses, chacun en est également responsable lors de la pousse des adventices. Cet entretien devra se faire dans la même dynamique que votre commune, c'est-à-dire en zéro phyto et qui ne vous prendra que quelques minutes s'il est fait régulièrement. L'implication de chacun permettra à la commune de garder un visuel agréable pour tous.



Rédaction : Aurélie MELONI – Chargée de communication et d'études en environnement à la FREDON Champagne-Ardenne avec le concours des Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin-Meuse ainsi que la Région Grand Est. Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, rendez-vous sur : www.fredonca.com



FÊTE DES VOISINS

Rue des Auches Chevines



C'est le 8 juin que s'est déroulée cette année la fête des voisins de la rue des Auches Chevines et des rues adjacentes. Moment de rencontre annuel instauré depuis maintenant 8 ans, c'est l'occasion pour chacun de présenter ses spécialités culinaires et autres boissons.

Les échanges ont duré jusque tard dans la nuit, renforçant les liens de convivialité entre tous les participants. Date a été prise pour l'année prochaine pour cette rencontre incontournable.

Grande Rue



Cette année, pour la première fois, nous nous sommes tous retrouvés le jour officiel de la fête des voisins, le vendredi 25 mai.

C'est toujours avec le même plaisir que nous organisons cette rencontre et que nous passons une excellente soirée. A l'année prochaine !

FESTIVITÉS

La fête de la musique

21 juin 2018

Après le moment sportif de la retransmission du match de la France en coupe du monde de foot, certains sont restés, d'autres sont venus pour participer à la fête de la musique.

C'est en quatre étapes qu'elle s'est déroulée dans une ambiance passionnée.

Pour démarrer, nous avons accueilli les enfants de l'école maternelle avec leur enseignante, Sylvie PELLETIER. Ils ont ravi l'assemblée par leurs chants pour le bonheur de tous.



Ensuite, un groupe de saxos et batterie nous a entraînés à différentes époques en interprétant, avec brio, des mélodies et refrains repris en chœur par le public. Merci à Catherine BERTIN, saxophoniste nuisementaise, à l'initiative de cette belle prestation.



Puis, un karaoké a fait patienter les spectateurs jusqu'à l'arrivée de l'Harmonie des Enfants de la Marne.

La diversité de son répertoire et la qualité de ses interprétations a récompensé tous ceux qui avaient attendu ce moment.



14 juillet 2018

Le samedi 14 juillet à 11h, les habitants du village étaient invités au Centre Culturel pour partager un moment convivial.

Après le discours de M. le Maire, une soupe champenoise et une variante à la framboise ont été servies avec quelques petits fours.

Après le repas tiré du panier, le dessert et le café ont été offerts par la mairie.

L'après-midi s'est poursuivie au gré des envies des uns et des autres : pétanque, Tour de France et le rallye dans les rues de Nuisement qui a rencontré un franc succès. Un parcours avec des photos avait été remis aux participants afin de retrouver des endroits souvent méconnus. Merci aux propriétaires qui nous ont autorisé à reproduire ces photos.

**Quelques exemples de photos.
Vous inspirent-elles ?**



Petits et grands se sont pris au jeu. Des cadeaux ont récompensé les 3 premiers de chaque catégorie.

11 novembre 2018

Commémoration empreinte d'émotions

Ce sont de nombreux habitants, adultes et enfants, que Pascal Vansantberghe, maire, et le Conseil Municipal ont accueillis pour célébrer le centième anniversaire de l'armistice mettant fin à la guerre 14-18.

Après la volée des cloches, et les discours traditionnels, les nombreux élèves de l'école du village, accompagnés de leur directrice, Madame Pelletier, ont déposé une gerbe au pied du monument.

Puis, après que la sonnerie aux morts eut retenti, ils y déposèrent chacun un bleuet confectionné à l'école. Toutes les personnes présentes les accompagnèrent ensuite dans ce geste de respect et de mémoire. Le nom de chaque Nuisementais disparu, pendant ou à la suite des conflits, fut ensuite prononcé par les enfants, ponctué par la phrase « mort pour la France » reprise en chœur par l'assistance.



La Marseillaise, entonnée par les participants, clôtura la cérémonie. L'émotion était palpable, à la hauteur de la reconnaissance due à nos glorieux aînés.



Ceux qui le désiraient se sont retrouvés ensuite à la mairie pour échanger un moment de convivialité.



- *NUISEMENT d'Autrefois* -

Le monument aux morts

Dès 1915, on votait en France une loi instituant la notion de « mort pour la France », qui stipulait : « Il semble juste que l'état civil enregistre, à l'honneur du nom de celui qui a donné sa vie pour le Pays, un titre clair et impérissable à la gratitude et au respect de tous les Français. »

On crée donc un secrétariat d'état dès 1917, qui deviendra ministère des pensions en 1920 (dirigé par A. Maginot), puis ministère des anciens combattants en 1938. Son rôle, outre le versement des pensions aux blessés, veuves et orphelins, était de veiller à l'honneur rendu aux « morts pour la France » sur l'ensemble du territoire français.

En terme d'honneur rendu, ses engagements furent pourtant tout autres : un registre regroupant l'ensemble des morts au combat devait être déposé au Panthéon, un monument aux morts national devait être érigé à Paris, un livre d'or devait être fourni à chaque commune et une subvention accordée pour l'édification d'un monument dans chaque commune. Rien n'a été réalisé.

Nuisement, comme les autres communes de France, prendra donc à sa charge l'édification du monument communal par décision du Conseil Municipal du 23 février 1921.

D'un coût maximum de 3.000 francs, il sera financé par une souscription publique qui a produit la somme de 1.616 francs, par une participation de la commune à hauteur de 300 francs et le reste pris sur la donation que Mlle Maria Galland fit à la commune. La décision est prise d'en confier la construction à M. Vaxelaire de Châlons.

Le conseil décida que le monument « sera placé sur le cimetière communal, sur un emplacement où il sera apparent de tous côtés, de sorte que chacun, en tous temps, puisse bénir leur mémoire ».

Il sera inauguré par M. Alphonse Guillemette, Maire, en présence de Monseigneur Tissier, évêque de Châlons et grande figure du patriotisme catholique pendant le conflit.



Notre groupe poursuit toujours le classement des archives de la mairie afin de faire revivre et partager des faits marquants de notre village.

D'ailleurs, si vous possédez des documents anciens évoquant des événements se déroulant à Nuisement, ou sur l'histoire de ses bâtiments, ou de ses habitants, n'hésitez pas à nous les prêter momentanément ou à nous les confier si vous êtes sur le point de vous en débarrasser.

News des Associations



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

Avec la période estivale, encore beaucoup de difficultés pour recruter et pallier le remplacement des salariées en congés ! La Présidente et la secrétaire ont dû jongler avec des candidates qui se présentent et ne font que passer... Peut-être faisait-il trop chaud pour travailler ??? Plusieurs fois, Muriel, notre présidente, a dû intervenir elle-même chez les clients, ou tout au moins, aller expliquer à ces mêmes clients, les raisons des absences, les retards, etc... démarche pas toujours évidente ...

En septembre, du 17 au 23, une campagne "sacs à pain" a été mise en place au niveau fédéral. Vous avez certainement eu entre les mains ces sacs en papier avec votre baguette qui mettaient en avant les services de l'ADMR.

Le Conseil Départemental finance cette année les kits d'entretien du domicile que chaque salariée aura à sa disposition pour intervenir chez les clients.

L'objectif est le suivant :

- fournir aux salariées, matériel et produits d'entretien,
- améliorer la qualité de nos prestations d'entretien du domicile,
- améliorer les conditions de travail des salariées et prévenir les risques professionnels,
- se démarquer des concurrents.

Les produits d'entretien utilisés sont des produits écologiques "eco label". La mise à disposition chez les clients est gratuite : pas de surcoût facturé aux clients.

Un nouveau service (qui fonctionne déjà sur les associations rémoises) est ouvert aux communes qui en feront la demande. Il s'agit du ménage des églises, mairies, gendarmeries, lieux publics, etc...

La Présidente en avait déjà informé les personnes présentes à l'Assemblée Générale.

Une de nos salariées, Sylvaine Scieur, a été décorée dernièrement. Elle a reçu la médaille du travail pour plus de 25 années passées à l'aide à domicile !



Sylvaine est entrée le 15 juin 1992 à l'ADMR et, avec sa bonne humeur, elle a su rendre le sourire aux personnes qu'elle a côtoyées. Jamais un mot plus haut que l'autre ni un regard de travers. Sylvaine a été récompensée pour le temps passé à s'occuper des autres.

Elle va prendre prochainement une retraite bien méritée !

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter Sandra à la Maison des Services à Cernon pour d'éventuels renseignements. (03.26.67.65.88)

Les membres du conseil d'administration de l'association ADMR Coole-Soude-Marne vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses fêtes de fin d'année.

Martine Lacourt

**Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole :
Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.**

Depuis février, une activité **FUTSAL** de loisir se déroule chaque mardi soir de 18 h à 20 h pour les ados et les adultes. Suite à une forte demande, un nouveau créneau s'est ouvert depuis début octobre le mercredi de 14h à 15h pour les plus jeunes. Sans compétition, dans un esprit convivial, ces séances permettent à chacun de progresser à son niveau et de pratiquer une activité sportive exigeante. 25 adultes et près de 20 enfants fréquentent régulièrement les entraînements selon leur disponibilité et leur envie.

Cela vous tente ? Alors venez essayer !
Renseignements auprès de l'animateur
au 06 88 28 70 97.



Pour d'autres, il y a le **YOGA** tous les mercredis de 17h45 à 19h00 à la salle de Breuvery. Découvrir et connaître son corps avec des gestes simples sur votre PRANA. La respiration PRANAYAMA est le maître mot de cette pratique.

Venez faire un essai avec Andrée,
notre maître de yoga.
Contacter Nicole au 03 26 67 62 75.

Il y a aussi de la **GYM DOUCE** tous les vendredis de 10h45 à 11h45 au Centre Culturel de Nuisement sur Coole. Avec une tenue confortable et un tapis venez essayer de vous détendre et vous changer l'esprit avec Alice, professeur diplômée.

Contacter Noëlle au 03 26 67 60 65

Et pour les autres, il y a la **PETANQUE** tous les mardis à partir de 14h sur le terrain de boules à Breuvery. Matériel obligatoire.

Contacter Michel au 06 13 21 06 85.

Et pour celles et ceux qui veulent marcher, nous vous proposons de venir tous les mardis à partir de 9h, pour 1h30 de **MARCHE**, sur les différents chemins de notre territoire sans oublier la Coole.

Contacter Marie-Christine au 03 26 70 61 77

Et voilà pour les activités sportives de votre association.

Sans oublier **LE CLUB JOIE DE VIVRE** : rendez-vous un jeudi après-midi tous les 15 jours et toutes les semaines l'hiver. Les points forts sont les jeux de cartes, les jeux de société et le goûter. Des sorties ponctuent les rencontres :

- en avril, sortie en Argonne pour visiter l'écomusée à Massiges, repas à l'auberge du pont de Marson et ensuite visite du musée agricole à Somme Vesle.

- le 8 novembre, repas à la ferme auberge de Saint Fergeux et, après, jeux de cartes.

En octobre, la semaine bleue a réuni nos aînés avec différentes activités :

- une marche à Haussimont avec 70 participants,
- une rencontre inter générations à Sommesous avec une centaine d'enfants et une quarantaine de seniors sur le thème des contes,

- une exposition avec un spectacle s'est tenue à Epernay avec des travaux faits par des bénévoles seniors,

- à Soudron, a eu lieu un scrabble géant avec quelques 35 participants.

- sans oublier le bouquet final de cette magnifique semaine par une journée festive à Sommesous avec 245 convives autour d'un repas.

Ça vous donne envie !

Alors contacter Michel au 06 13 21 06 85

Retour sur les manifestations

Dimanche 10 Juin 2018 : Château de Guédelon

Une quarantaine de personnes a participé à cette sortie en autocar. La visite guidée du site a séduit tout le public. Chacun a pu, à son rythme, découvrir l'ampleur du chantier et surtout échanger avec les bénévoles. Tous les corps de métier sont présents sur le site pour ériger ce château médiéval.



Différentes manifestations ont été organisées par la commune de Nuisement. Notre association a été partenaire pour organiser la buvette : pour la fête de la musique, le 14 juillet ainsi que les différents matchs de foot de la coupe du monde. La réussite a été au rendez-vous avec les habitants de nos villages...

Le 6 octobre, la 8e randonnée nocturne a eu lieu à Breuvery. 120 personnes ont participé à la marche et 90 repas ont été servis.



Cette manifestation est vraiment très appréciée. Lors de la soirée, la tombola a connu un vif succès.

Beaucoup de beaux lots ont donné envie d'acheter un ticket : maillot de foot de l'équipe de France, des bons d'achats ... et le gros lot, un vélo offert par un hyper marché de notre région. La 9eme édition aura lieu à la salle culturelle de Nuisement.



Après les fleurs de printemps qui ont toujours un grand succès, les fleurs d'automne, pensées, bruyères et chrysanthèmes ont été appréciées par les clients et les habitués de la vallée de la Coole.



Le 30 novembre, le Centre Culturel s'est transformé en théâtre le temps d'une soirée pour accueillir la seconde partie de « On s'est tout dit ».

A la fin du spectacle, le public a pu échanger avec les acteurs autour d'un verre.

Dates à retenir

- Le spectacle de Noël pour tous : samedi 8 décembre au Centre Culturel de Nuisement.
- L'assemblée générale : Jeudi 7 mars 2019 (à Breuvery ou à Cernon)

Comme chaque été, l'Association de Territoire d'à Coola a organisé un accueil de loisirs sur ses deux sites : Faux-Vésigneul et Ecury-sur-Coole afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la Coole.

Nous avons ouvert 4 semaines, du 09 juillet au 03 août et nous avons organisé un camp au lac du Der du 16 au 20 juillet avec 23 enfants et 3 animateurs. 36 enfants pour la 1^{ère} semaine, 52 la seconde, 61 pour la 3^{ème} et 42 enfants pour la dernière semaine.



Une équipe de 12 animateurs a été recrutée pour encadrer les enfants de 3 à 14 ans.

La première semaine, les enfants des deux sites se sont retrouvés le temps d'une journée pour se découvrir sur le site de Faux.

La deuxième semaine, les enfants sont allés au lac du Der pour profiter des nombreuses activités sur place. La 3^{ème} semaine était réservée aux préparatifs pour le spectacle. Cette année, une seule fête et donc un seul spectacle commun aux enfants des 2 sites. La manifestation s'est déroulée sur le site de Faux. La soirée s'est prolongée autour d'un barbecue, d'une buvette et de nombreux jeux pour tous. En 2019, la fête de centre pourrait avoir lieu sur le site d'Ecury ...

Depuis la rentrée, le nombre d'enfants accueillis les mercredis est en nette progression.



Pour les vacances de Toussaint, nous avons accueillis 32 enfants lors de la première semaine. Ce qui confirme que l'accueil de loisirs est une attente certaine de la part des familles.

Belle récompense pour les membres actifs de notre association qui œuvrent tout au long de l'année pour fournir un centre de qualité.

Si vous voulez participer à cette belle aventure, n'hésitez pas à nous rejoindre.

POUR NOUS CONTACTER

Le site : www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola
Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions et autres informations.

Par email : acoola@laposte.net

Par téléphone au 07 87 67 47 35 ou 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).

Merci de laisser votre message. La directrice en prendra connaissance tous les lundis soirs pour les inscriptions du mercredi.



Depuis le 9 octobre dernier, une nouvelle activité **BASKET-BALL** est disponible au Gymnase de Nuisement.

Le **VALLEE DE LA COOLE BASKET-BALL** a vu le jour et propose une **section loisir** ouverte à tous (hommes, femmes ou encore jeunes à partir de 16 ans) **tous les mardis de 20h à 22h.**

« Avec mon vice-président résidant à Ecury, Jean-Marc Olivier, nous nous sommes lancés le pari de créer un nouveau club de basket autour de Châlons. Pour cette première saison, nous espérons rassembler quelques habitants de la Vallée de la Coole autour de la balle orange, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Ce moment de détente se veut convivial et dans le respect du fair-play qui anime notre sport. A l'avenir, pourquoi ne pas nous lancer dans la compétition ou la formation si le nombre de participants est suffisant ! »

Mickaël KLÜMB – Président du VCBB



Tarif de l'adhésion* pour la saison 2018/2019

30 € (1^{ère} séance offerte)

** Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball vous sera demandé au moment de l'adhésion.*

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter...

Mickaël KLÜMB au **06.30.80.10.25**
Jean-Marc OLIVIER au **06.81.73.73.21**

...ou envoyer un mail à

vcbb@orange.fr

VCBB – Vallée de la Coole Basket-Ball
20 rue des Vignes – 51240 NUISEMENT SUR COOLE

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Notre association poursuit son activité dans la bonne humeur et la détente.

En plus des après-midi récréatifs et des permanences régulières, nous avons organisé une manifestation pour les enfants avec l'association COCLICO durant les vacances de la Toussaint.

De nouveaux livres ont été achetés, plus particulièrement pour les enfants de 2 à 10 ans, ainsi que des romans pour adultes.

En 2019, le conte sera à l'honneur au niveau mondial lors du week-end des 23 et 24 mars. Nous sommes en cours d'organisation d'une soirée CONTE le samedi 23. Nous vous communiquerons toutes les informations en temps voulu.

Nous vous rappelons les jours et horaires de permanences :

1^{er} mercredi du mois

de 14 h 30 à 18 h 00

2^e mercredi du mois

de 17 h 30 à 18 h 30

3^e samedi du mois

de 10 h 00 à 11 h 30



Bonne lecture à toutes et tous !

Vous avez envie de pratiquer une activité sportive ou de loisir en salle ?

Vous avez envie de pratiquer un sport ou une activité de loisir, sans être obligé d'être présent chaque semaine, un sport ou un loisir à la carte et adapté à vos capacités ?

Voici ce que vous proposent les associations au **gymnase de Nuisement sur Coole.**

Badminton

les lundis, jeudis de 18h à 22h
le dimanche matin de 9h à 12h



Basket

le mardi de 20h à 22h



Futsal

le mardi de 18h à 20h pour les adultes et ados,
le mercredi de 14h à 15h pour les enfants.



Aéromodélisme

le samedi après-midi
et le dimanche après-midi
de 14h à 18h



Vous pourrez obtenir toutes les informations nécessaires en vous rendant sur place aux jours et heures de pratique.

LE RÉGAL DES PAPILLES

Mini cannelés au foie gras



Ingrédients pour 30 mini cannelés

- 25 cl de lait entier
- 20 g de beurre
- 1 œuf entier + 1 jaune
- 50 g de farine
- 30 g de sucre
- 100 g de foie gras
- Confit de figues ou autre ...
- 1 cuillère à soupe de Porto ou Armagnac
- Sel, poivre

Réalisation

- Couper le foie gras en 30 bâtonnets et les mettre au congélateur.
- Porter à ébullition le lait avec le beurre.
- Pendant ce temps, au robot ou à la main, mélanger la farine, le sucre et les œufs légèrement battus.
- Ajouter progressivement le lait bouillant (il faut obtenir une pâte à la consistance d'une pâte à crêpes).
- Laisser refroidir.
- Puis ajouter le Porto ou l'Armagnac. Saler, poivrer.
- Laisser reposer au réfrigérateur pendant 24 à 48 h.
- Passé ce temps, préchauffer le four à 230°C.
- Sortir la pâte du réfrigérateur 15 mn avant son utilisation et remplir les empreintes du moule en silicone aux 3/4. Ajouter dans chaque empreinte un bâtonnet de foie gras.
- Enfourner pendant 5 mn à 230°C puis baisser à 190°C et cuire encore 35 mn.
- Laisser tiédir dans les empreintes avant de démouler.
- Déguster tièdes ou froids avec un confit de figues, ou d'oignons ou autre.

Roulés de pain de mie au jambon et fromage



Ingrédients pour 8 personnes

- Quelques tranches de pain de mie (sans croûte de préférence)
- Quelques tranches de jambon
- Quelques tranches de fromage (gouda, mimolette, maasdam...)
- Du beurre

Préparation

1. Aplatir les tranches de pain de mie à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Si elles ont des croûtes, penser à les retirer avant.
2. Une fois bien aplaties, déposer un morceau de jambon et une tranche de fromage (un peu plus petits que la taille du pain de mie).
3. Rouler le tout en un boudin très serré (en évitant que les tranches de jambon et fromage ne débordent) et le filmer dans du film alimentaire.
4. Placer les boudins au frigo durant une heure environ.
5. Les sortir du frigo et les couper en morceaux de 2,5 à 3 cm environ.
6. Pour finir, mettre un peu de beurre dans une poêle et faire cuire les mini boudins jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés.
7. Les servir tièdes. C'est délicieux.

Bonne dégustation !

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction,
Claudine Brülhart, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon, Daniel Ponsignon
et Pascal Vansantberghe,

vous donne rendez-vous au prochain numéro



et vous souhaite de JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.